# Union économique et monétaire UEM: représentation de la Communauté au niveau international

1998/2213(COS) - 03/12/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Fernand HERMAN (PPE, B) sur la représentation extérieure de l'euro, le Parlement européen a exprimé son ferme soutien à la proposition de la Commission européenne de confier la représentation de la zone euro au niveau international à la fois au Conseil, à la Commission et à la Banque centrale européenne. Toutefois, pour assurer le contrôle démocratique de cette "voix unique" de la zone euro, il engage la Commission et le Conseil à modifier la proposition de manière à ce que le Parlement soit pleinement informé de toutes les positions prises à l'échelon communautaire avant qu'elles ne soient annoncées mais aussi de l'issue des réunions des forums internationaux. Le Parlement insiste en particulier sur une information appropriée du Parlement sur tous les sujets débattus dans les instances internationales où l'euro sera présent et surtout sur la nécessité pour la Commission de jouer un rôle actif dans la représentation extérieure de l'euro. A cet égard, le Parlement demande à cette dernière de retirer purement et simplement sa proposition si le Conseil décide d'adopter une proposition modifiée aboutissant à une sous-représentation de la Commission.